



PLAN STRATÉGIQUE

2022-2024

NOTRE MANDAT

Le Comité Conjoint des matériaux de construction est responsable de l'application du décret de l'industrie des matériaux de construction (Marbre) et celui du décret sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal.

Nous sommes un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective. Tout employeur et tous les salariés, syndiqués ou non, sont assujettis au décret et doivent contribuer au financement des activités du Comité.

Le conseil d'administration est formé de représentants de l'ACQ pour la partie patronale et des représentants du syndicat des métallos (menuiserie métallique) et la section locale 501 des TUAC (industrie du marbre).

Le Comité conjoint des matériaux de construction, administre l'assurance collective, le régime de retraite et les vacances. Pour l'industrie de la menuiserie métallique, il administre également les examens de qualification.

NOTRE MISSION

La mission du comité conjoint des matériaux de la construction est d'assurer le respect du décret et administrer les régimes d'avantages sociaux et administrer les fonds qui lui sont confiés. De plus, il vise à offrir des conditions de travail équitables aux travailleurs et favoriser une saine concurrence entre les entreprises de la menuiserie métallique.

Pour conclure, nous tentons d'informer, de renseigner et de conseiller les employeurs ainsi que les salariés avec compétence, diligence, confidentialité et dans le respect des articles du décret.

NOS VALEURS

Équité: Nos interventions assurent le respect des droits des salariés et des employeurs. L'équité repose sur la juste appréciation de ce qui est dû à chacun;

Intégrité: Le Comité conjoint et ses employés agissent de manière éthique, honnête et transparente;

Respect: Le Comité conjoint et ses employés adoptent une attitude respectueuse et non discriminatoire à l'égard de tous;

Confidentialité : Nous ne partageons pas les informations confidentielles confiées au Comité conjoint et à ses représentants. Nous ne dévoilons pas l'identité d'un salarié concerné par une plainte ou d'un dénonciateur, sauf si ces derniers y consentent;

Rigueur : Nous tenons à nos engagements et travaillons de manière objective avec exactitude et justesse, sans complaisance.

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS 2022-2024

OBJECTIFS Contention des ressources humaines et amélioration des opérations
ORIENTATION 1 Maintien du service à la clientèle et de la gouvernance du comité conjoint
ORIENTATION 2 Maintien de la transparence et de l'accessibilité
Finaliser la mise en œuvre des règles de gouvernance et de transparence des comités paritaires
Mettre en place un projet de virement électronique des paies de vacances des employés de l'Industrie de la menuiserie métallique
Améliorer l'environnement informatique et les outils en place afin de maintenir des méthodes de travail efficaces et confidentielles
Mettre en place, avec la collaboration des services financiers, un processus de paiement des primes volontaires et des rapports mensuels par virement bancaire
Maintenir l'accessibilité des informations et des documents via notre infolettre et notre site internet
Respecter les nouvelles obligations en lien avec la Loi 25 visant à protéger les renseignements personnels

Dernière mise à jour : 13 février 2024